

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 32 (1944)  
**Heft:** 6

**Artikel:** En cherchant un baton de maréchal [suite]  
**Autor:** Parc-Locmaria, Yves du  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-818100>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

XXXII<sup>me</sup> Année

N<sup>o</sup> 6

Novembre-Décembre 1944.



## EN CHERCHANT UN BATON DE MARÉCHAL

par le comte YVES DU PARC-LOCMARIA.

*(Suite)*

Après la tradition du Cordon bleu, abordons maintenant celle du bâton de Maréchal, et voyons ce que l'on en sait et d'où cela procède.

Dans bien des familles militaires de moyenne notoriété, lorsque quelque ancêtre est parvenu au grade de maréchal-de-camp, on vous montre fièrement son portrait, au cours de l'inévitable tour du propriétaire de la gentilhommière. Tête nue, si l'on peut dire, en dépit de sa lourde perruque bouclée, cuirassé d'une armure de convention, finement ouvragée, qu'il n'a jamais mise, ses mains s'échappent d'une élégante manchette de batiste de Valenciennes ou de dentelle de Bruges, l'une posée sur un casque à l'antique, qu'il n'a jamais coiffé, et l'autre martialement refermée sur un bâton de commandement qui n'a rien de commun avec le bâton fleurdalisé des anciens Maréchaux de France, le tout brochant sur un soir de bataille. Et tandis que vous vous extasiez poliment sur ce fier gentilhomme, votre hôte vous glisse avec une petite pointe de satisfaction: « Voici le Maréchal de X... », et si la toile est bonne, il n'est pas rare qu'il ajoute, d'un ton à peine plus détaché: « peint par Rigaud ».

Il est bien vrai qu'une authentique toile de Hyacinthe Rigaud, qu'on peut voir dans le grand salon de Cressier, a immortalisé

François de Reynold en un semblable appareil. Ce portrait est bien connu pour avoir été souvent reproduit, trop connu, peut-être, depuis que la Confédération en a fait exécuter un timbre fort bien venu, d'une magistrale facture et du même bleu que le justaucorps à brevet. Mais si cette édition a fait la joie des philatélistes et des amateurs d'Histoire, elle n'en a pas moins suscité d'acribes polémiques politiques. Je n'apporterai pas ma note dans ce concert, car ma qualité d'étranger me l'interdit.

Mais revenons à l'original et notons, tout de suite, que les remarques précédentes, concernant certains maréchaux-de-camp, ne trouvent pas ici leur application car, après avoir été maréchal-de-camp pendant dix ans, François de Reynold fut élevé au grade supérieur de lieutenant-général vingt ans avant sa mort. Il ne s'agit, donc, pas à son sujet, d'une licence de langage qui se rencontre assez fréquemment et où la vanité a plus de part que le louable désir d'abrèger un vocable un peu long.

Il faut remarquer, ensuite, qu'aucun officier général suisse au service de France, sous l'ancien régime, n'a été élevé, avec certitude, à la dignité de Maréchal de France. Dans son ouvrage sur *Les capitulations militaires entre la Suisse et la France*<sup>1</sup>, M. Marcel Burin des Rozières admet comme possible que trois officiers généraux suisses aient reçu le bâton de Maréchal, à titre posthume, soit qu'il leur ait été envoyé à leur lit de mort, soit que leur mort soit survenue avant que la nouvelle de leur promotion ne leur parvint. Ce sont : Jean-Louis d'Erlach-Castelen, en 1650 ; Bêat-Jacques de Zurlouben, en 1704 et François de Reynold, en 1722. Mais il est plus que curieux de remarquer, pour chacun de ces trois personnages, autant la similitude de ce bâton de Maréchal posthume que l'absence de documents correspondants et, par suite, le parfum de légende qui s'en dégage. Et l'on peut se demander si l'histoire véridique, ou simplement possible de l'un, n'aurait pas pu resservir pour les deux autres. Quoi qu'il en soit, chacun d'eux possédait, à des degrés divers, des titres qu'on peut juger suffisants pour être élevé à cette dignité, mais dans la vie, les titres suffisants, comme chacun sait, ne suffisent pas toujours.

---

<sup>1</sup> Paris, Rousseau, 1902, p. 193.



François de Reynold

Lieutenant-général des armées du Roi (1642-1722).

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo de Jongh, Lausanne.

*Propriété de M. le baron Gonzague de Reynold, Cressier-sur-Moral.*

D'Erlach, au milieu de tant d'autres titres, avait, en qualité d'héritier politique du duc Bernard de Saxe-Weimar, apporté à la Couronne de France l'appui des troupes weimariennes pendant la Fronde et une partie du territoire de l'Alsace. Lors de la défection de Turenne, il le remplaça à la tête de ses troupes et les maintint dans l'obédience royale. Il fut pour Louis XIV, à cette époque, peut-être plus que ne fut Louis Pfyffer pour Charles IX. Abattu par la maladie, ce fut dans une litière envoyée tout exprès par la Reine Régente Anne d'Autriche, que d'Erlach regagna son gouvernement de Brisach, où il ne tarda pas d'expirer, le 26 janvier 1650. La légende, recueillie par May de Romainmôtier et Alexandre Daguët, veut qu'il eût été créé Maréchal de France trois jours auparavant et qu'il soit mort sans l'avoir su. Le comte Albert d'Erlach-Zeerleder possède de lui, dans sa vieille demeure de Gerzensee, près de Berne, un fort beau portrait qui le représente, tenant dans la main droite le bâton de velours bleu fleurdelisé d'or des Maréchaux de France. Toutefois, son historiographe moderne, M. de Gonzenbach, conclut à la légende, faute de preuves, et M. le major de Vallière, qui voudrait y croire, se console en rappelant que le Maréchal de Bassompierre — qui s'y connaissait — disait que d'Erlach « étoit d'une maison à la gloire de laquelle il étoit » difficile d'ajouter »<sup>1</sup>.

Zurlauben avait des titres moins éclatants, encore que fort estimables. Il avait guerroyé, avec beaucoup de gloire, en Catalogne, en Irlande, en Flandre et en Italie. Blessé à Steinkerque, il contribua, l'année suivante, à la tête de sa brigade, à la victoire de Neerwinden sur le Prince d'Orange. En 1703, comme lieutenant-général, sous le Maréchal de Tessé, il débloqua Mantoue que le Prince Eugène tenait assiégée depuis de longs mois. En 1704, il

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, III, 1-10. — Abbé GIRARD, *op. cit.*, I, 220-229. MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 62-82. — AUGUST VON GONZENBACH, *Der General Hans-Ludwig von Erlach von Castelen (1595-1650), Ein Lebens- und Charakterbild aus den Zeiten dreissigjährigen Kriegen*, Bern, 1880-1882, — Vicomte DE NOAILLES, *Bernard de Saxe-Weimar et la réunion de l'Alsace à la France*, Paris, 1908. — CHARLES GOS, *Généraux suisses commandant en chef l'Armée suisse de Marignan à 1914*, Neuchâtel, Victor Attinger, 1932, pp. 33-45. — P. de VALLIÈRE, *Honneur et Fidélité*, Les Ed. d'Art suisse ancien, 1940, pp. 297-301 et 313-318.

se révéla, soudain, que le vieux Roi n'était plus invincible: la bataille de Hochstædt fut un désastre. Zurlauben fut le seul officier général qui, dans cette lourde défaite, fit plier trois fois l'ennemi, à la tête de sa division. Il avait sauvé l'honneur mais, criblé de sept blessures, il mourut à Ulm, le 21 septembre 1704, comme il venait de recevoir de M. de Chamillart, alors Secrétaire d'Etat à la Guerre, ces mots qui lui disaient toute l'estime du Roi pour sa valeureuse conduite: « Sa Majesté m'a commandé de vous dire que vous seriez » content de la manière dont elle a l'intention de vous dédommager... » Songez à guérir promptement et à venir recevoir la récompense » de vos services... » C'était, sans nul doute, le bâton de Maréchal qui l'attendait à Versailles, mais là encore, la mort fut la première au rendez-vous <sup>1</sup>.

Nous examinerons plus en détail, la carrière de François de Reynold. Fils d'Antoine de Reynold et de Marie de Bazemont-Fiançayes, il naquit, le 27 mai 1642, dans la vieille maison-forte du Gayet, près du Fort de Barraux, en Dauphiné, où son père tenait garnison <sup>2</sup>. On sait peu de choses de sa prime jeunesse. Il était encore à Barraux en 1652 <sup>3</sup> et le 1<sup>er</sup> janvier 1653 <sup>4</sup>. Dès cette année-là, il figure déjà, à l'âge de onze ans et avec le grade de lieutenant, sur les contrôles de la compagnie de son père au régiment des Gardes suisses et assiste, en septembre, au siège de Mouzon. De là, il se rendit à Fribourg, où il entra le 18 octobre 1653, au Collège des Jésuites, pour y faire quelques études <sup>5</sup>. Pendant la fin de

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, III, 10-16. — Abbé GIRARD, *op. cit.*, II, 92-98, et III, 280-282. — MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 104-107. — LA CHÊNAYE-DESBOIS, *op. cit.*, XIX, 1206-1207. — P. DE VALLIÈRE, *op. cit.*, 384-386.

<sup>2</sup> Arch. mun. Barraux (Isère), reg. par.

<sup>3</sup> Ibid., 16 février 1652.

<sup>4</sup> Ibid., 1<sup>er</sup> janvier 1653.

<sup>5</sup> Le *Catalogus discipulorum gymnasii* (Bibl. cant. Fribourg, Mss L. 294, f° 154) indique: « 1653 — ad Lucar(ia) » — *Franciscus a Reinold — Friburg(ensis) — 11 an(norum) — rud(imenta) min(ora)* ». — L'expression « ad Lucaria » semble propre au Collège des Jésuites de Fribourg. C'est à M. le comte de Zurich et à M<sup>lle</sup> Jeanne Niquille que je dois le sens de cette expression sur laquelle de plus savants que moi ont pâli. Les *Lucaria* désignent la rentrée d'octobre, après les *vacationes autumnales*, qui commençaient au début de septembre, et tirent leur nom de la fête de St Luc (18 octobre). Une mention de 1649

la Guerre d'Espagne, il servit aux sièges et batailles de Stenay et d'Arras, en 1654, et de Condé-sur-Escaut et de Landrecies, en 1655<sup>1</sup>. La même année, déposant, à nouveau, l'esponçon pour reprendre la plume, il s'inscrit, le 16 octobre, avec ses frères Jean et Louis, à l'Université de Fribourg-en-Brisgau<sup>2</sup>, mais entre deux campagnes, seulement, car nous le retrouvons, le 16 juillet 1656, à la bataille de Valenciennes. En 1657, après avoir participé au siège de Montmédy, il est nommé capitaine, à quinze ans, par commission du 12 septembre, et obtient, sur démission de son père, l'une des deux demi-compagnies que celui-ci possédait aux Gardes<sup>3</sup> et à la tête de laquelle il sert, en 1658, à la bataille des Dunes et aux sièges de Dunkerque, de Bergues, de Gravelines et d'Ypres. La Paix des Pyrénées, qui allait être conclue, le 7 novembre 1659, et donner à la France l'Artois et le Roussillon, fut précédée d'un armistice, signé le 8 mai, qui laissa quelque repos au régiment des Gardes. François de Reynold cantonne avec sa compagnie à Furnes, en 1659<sup>4</sup>, aux environs de Paris, en avril 1662<sup>5</sup> et en décembre à

---

porte simultanément : « *Ad festum S. Lucae* » et « *Ad Lucaria* ». — Pinard indique que F. de Reynold assista, cette année-là, aux sièges de Mouzon (9-28 septembre) et de Ste-Menehould (28 octobre-26 novembre). S'il a pu prendre part au premier de ces sièges, il est clair qu'il n'a pu être présent au second, puisque, dès le 18 octobre, il commençait à Fribourg, des *rudimenta minora* beaucoup plus convenables à son jeune âge. On ne peut, cependant, pas accuser Pinard d'une erreur toujours possible car, employé consciencieux du Ministère de la Guerre, on sait qu'il a, généralement, travaillé sur pièces. Il est bien possible, en effet, que F. de Reynold ait figuré sur les rôles des montres du régiment des Gardes suisses que Pinard a dû consulter pour ces deux sièges. Son capitaine et père a très bien pu le faire noter présent pour des raisons de solde ou d'avancement ultérieur. Le cas ne serait pas unique, si l'on en croit les incessantes protestations des trésoriers généraux de l'Extraordinaire des guerres de l'époque, sur l'usage des passe-volants et autres abus de ce genre.

<sup>1</sup> Toutes les dates militaires, qui ne sont pas spécialement référencées, sont extraites de PINARD, *op. cit.*, IV, 474-476.

<sup>2</sup> A. BÜCHI, *Freiburger Studenten auf auswärtigen Hochschulen*, in « *Freiburger Geschichtsblätter*, » 1907, XIV, 151.

<sup>3</sup> A.R.P., original.

<sup>4</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 212 (28 mars et 3 décembre).

<sup>5</sup> *Ibid.*, 216 (15 avril).

Dunkerque<sup>1</sup>, puis de 1663 à 1666, de nouveau aux environs de Paris, de service à la Cour<sup>2</sup>.

Le 14 novembre 1665, il reçut une commission du Prince Eugène de Savoie, comte de Soissons, alors colonel-général des Suisses et Grisons, pour lever une compagnie franche, mais non avouée des cantons, de 200 hommes<sup>3</sup>, dont il partagea le commandement avec son frère Louis et qui tint garnison à Philippeville, de 1666 à 1669<sup>4</sup>.

Pendant la Guerre de Dévolution, il sert avec les Gardes, en 1667, aux sièges de Tournai, de Douai et de Lille, et à la conquête de la Franche-Comté en 1668. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui rattachait la Flandre à la France, n'assura que quatre ans de paix pendant lesquels François de Reynold fut de service à la Cour et

<sup>1</sup> Ibid., 217 (24 décembre).

<sup>2</sup> Ibid., 218-220.

<sup>3</sup> A.R.P., copie.

<sup>4</sup> Une quittance de 2000 livres, délivrée à F. Lemaire, seigneur de Villeromard, trésorier général de l'Extraordinaire des guerres, par François de Reynold pour l'entretien de cette compagnie, nous prouve qu'elle est déjà en garnison à Philippeville, le 26 août 1666 (B.N. Fds fr. n° 28 954. P. O. n° 24 704). Elle s'y trouve encore en 1668 et 1669, d'après une lettre de Louvois à François de Reynold, du 26 octobre 1668 (A.G., 219, f° 330) et deux rôles de montres des 26 novembre et 29 décembre 1669 (B. N., Fds fr. n° 28 954, P. O., n° 2470-5, et n° 25 872, f° 1466). Levée contrairement aux défenses de la Diète de Baden, cette compagnie occasionna à François de Reynold quelques désagréments avec LL. EE. de Fribourg qui le condamnèrent à 150 écus d'amende, le 1<sup>er</sup> février 1668, mais finirent par rapporter cette sentence, le 7 septembre 1671 (A.R.C.). On sait que c'est à la suite de nombreux incidents de ce genre que Louis XIV se décida à donner pleins pouvoirs à Pierre Stuppa pour négocier avec les cantons, à partir de 1671, au sujet de la formation de régiments capitulés permanents. Un certain nombre de compagnies non-avouées, déjà existantes, y furent incorporées. On croit que celle de Philippeville entra au régiment de Pfyffer, (depuis Hussy), lors de sa création en 1672. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1692, lorsque Louis XIV donna à François de Reynold l'ancien régiment de Polier, cette compagnie fut mutée au régiment de Reynold pour y faire figure de compagnie colonelle. Dans un mémoire adressé au Régent, le 29 avril 1716, pour obtenir la survivance de ses compagnies en faveur de son fils (A.R.P., copie), François de Reynold rappelle qu'il possède une compagnie entière au régiment de Castella, ci-devant Reynold, qu'il avait « levée lui-même en 1665, au temps où il étoit défendu de lever des hommes en Suisse ».

accompagna le roi, en 1671, à Dunkerque et à Tournai<sup>1</sup> et prit ses quartiers d'hiver à Courtrai en 1672<sup>2</sup>.

Pendant la guerre de Hollande, il est aux sièges d'Orsay et de Duisbourg, en 1672; à ceux d'Unna et de Maestricht, en 1673; au combat de Seneff, en 1674. L'année suivante, il sert à l'Armée du Roi qui couvre les sièges de Dinant, de Huy et de Limbourg; en 1676, au siège d'Aire et au secours de Maestricht; en 1677, aux sièges de Valenciennes et de Cambrai, au secours de Charleroi et au siège de Saint-Guilain<sup>3</sup>; en 1678, aux sièges de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis, près de Mons.

C'est après cette dernière affaire que Louvois écrit à François de Reynold, de Fontainebleau, le 24 août 1678: « Le Roy est » fort content de la manière dont le régiment des Gardes a servi » dans le combat du 14. Sa Majesté m'a commandé de vous le » faire savoir afin que vous en informiez vos camarades »<sup>4</sup>. La Paix de Nimègue s'en suivit avec le rattachement définitif, cette fois, de la Franche-Comté et du Cambrésis.

Ensuite François de Reynold est de service à la Cour, accompagne le Roi à Dunkerque, en 1680, et en Alsace, en 1681, après la mainmise sur Strasbourg, cantonne à Verdun, en 1682<sup>5</sup> et figure

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 226.

<sup>2</sup> B.N., Fds fr., n° 25 873, f° 1554, 1566 et 1573: rôles des montres des 25 janvier, 25 février et 1<sup>er</sup> mars.

<sup>3</sup> Il passe l'hiver 1677-1678 à Paris, s'occupant d'activer la vérification des décomptes dus par la Couronne à Fribourg depuis l'année 1602 (!) et d'en faire effectuer le paiement. Le travail de vérification était confié à l'auditeur Pègère, correcteur à la Chambre des Comptes. Le 4 mai 1678, avant de rejoindre l'Armée de Flandre, François de Reynold écrit, de Paris, à LL.EE. de Fribourg: « M. Stoppa demeurera à Paris, cette campagne, il m'a promis » de solliciter Mgr de Colbert pour l'exécution de sa promesse (de paiement), » et toutes les fois qu'il viendra de sa maison des champs en cette ville » ma femme aura le soing de lui en rafraichir la mémoire, pendant que je » redoubleray mes soins à l'armée auprès de Mgrs de Louvoye et de Pom- » pone ...A n'en mentir pas, ce n'est pas un petit travail d'avoir feulletté » tous les registres de la Chambre des Comptes en sept mois de temps... » Chacun sçait, Messeigneurs, que j'aurois esté, l'année dernière, voir mon » père (à Fribourg), sans vostre affaire, laquelle j'aurois tres mal fait de » quitter » (A.E.F., Papiers de France, dossier 1676-1678).

<sup>4</sup> A.G., n° 577, f° 359.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 680, f° 141 (5 août) et 681 (14 octobre).

à la grande revue du régiment des Gardes, passée par Louis XIV à Meudon, le 5 février 1683<sup>1</sup>. Durant la courte guerre allumée entre la France et l'Espagne, en 1684, par les prétentions de Louis XIV sur le comté d'Alost, François de Reynold servit, avec les Gardes, à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg.

Après la mort de son père, il obtint, par commission du 1<sup>er</sup> juin



Bataille de St-Denis, près Mons  
(14 août 1678)

Cliché et photo Alexandre, Lyon.

(Extrait de l'Histoire abrégée des Provinces Unies des Pays-Bas, Amsterdam, 1701, p. 58.)

1685, une autre demi-compagnie aux Gardes, qu'il coupla avec la sienne<sup>2</sup>, et la compagnie franche du Fort de Barraux<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 240-241.

<sup>2</sup> Ceci d'après Pinard, mais les A.R.P. contiennent les copies de deux commissions de capitaines aux Gardes, datées de 1685, l'une, du 20 janvier, dévolue à Nicolas de Reynold, frère de François, dont la provenance n'est pas indiquée, et l'autre, du 29 juin, pour une demi-compagnie donnée à François, après la retraite du capitaine Jean Rahn. ZURLAUBEN, *op. cit.*, I, pp. 233 et 242 l'indique bien en juin 1685. Quant à la première, elle semble bien être celle qui restait à leur père et que François commandait, à sa place, depuis le 20 décembre 1661, le vieil Antoine « étant dans un âge si avancé » qu'il ne peut vacquer et adssister au service actuel de la demi-compagnie » qu'il a présentement au régiment des Gardes suisses » (A.R.C., original).

<sup>3</sup> François de Reynold et sa femme sont à Paris en 1686 et 1687. Il est souvent question d'eux dans le *Diarium* tenu par Prosper Gady, membre

Par commission du 8 janvier 1689, il est nommé lieutenant-colonel du régiment des Gardes suisses, à la création de cette charge<sup>1</sup> et c'est, revêtu de ce nouveau grade, qu'il commence la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, sous le Maréchal d'Humières à l'Armée de Flandre et participe au combat de Valcourt<sup>2</sup>.

Nommé brigadier d'infanterie, par brevet du 10 mars 1690<sup>3</sup>, il est employé, en cette qualité, d'abord en Italie, en 1690<sup>4</sup>, puis à l'Armée des Pays-Bas, en 1691, au siège de Mons<sup>5</sup>. Il se distingua particulièrement, le 27 juin 1692, au siège de Namur en emportant le chemin couvert à la tête de ses deux bataillons<sup>6</sup>, et le 3 août, à la bataille de Steinkerque, en attaquant l'ennemi l'épée à la main<sup>7</sup>. A la suite de ces deux faits d'armes et de la mort de M. de Polier, qui avait été tué à Steinkerque, le Roi lui donna, par commission du 30 septembre 1692<sup>8</sup>, l'ancien régiment de Polier, qui devint

de l'ambassade envoyée à cette époque (10 février 1686-8 janvier 1688) auprès de Louis XIV (D<sup>r</sup> BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg*, Fribourg, 1841-1852, III, 451-460).

<sup>1</sup> A.R.C., original.

<sup>2</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 243 (à Tournai, le 4 janvier, 13 février et 13 juin 1689).

<sup>3</sup> A.R.C., original, et *Journal du Marquis de Dangeau*, Paris, Firmin-Didot, 1854-1860, III, 75.

<sup>4</sup> LL.EE. de Fribourg l'ayant averti, par lettre du 22 août confiée au capitaine Python, de l'incompatibilité de la présence de troupes suisses dans le Milanais, avec les traités en vigueur entre Fribourg, Milan et la Savoie, il leur répond, de Casal, le 11 octobre 1690, que les autres capitaines et lui-même, devant leurs ordres, avaient attiré, sur ce fait, l'attention de leur colonel (Pierre Stuppa) et du gouverneur de Casal, et que l'assurance leur avait été donnée qu'on ne les « obligerait pas à faire aucun pas contre les traités » (A.E.F., Pap. de Fr., dossier 1689-1699).

<sup>5</sup> Dangeau, III, 313.

<sup>6</sup> LEPIPRE DE NEUFVILLE, *op. cit.*, IV, 578. — Le 30 mai, il avait monté la tranchée avec trois bataillons des Gardes suisses, sous le duc de Villeroy, lieutenant-général, et le Prince d'Elbeuf, aide de camp du Roi (Dangeau, IV, 88).

<sup>7</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 250.

<sup>8</sup> A.R.C., original, et correspondance originale, sur ce sujet, entre M. de Villarcère, Pierre Stuppa et Reynold, échelonnée du 15 juillet au 18 septembre, et Dangeau, IV, 192-193.

le régiment de Reynold, tout en lui conservant une demi-compagnie aux Gardes.

En 1693, à la tête de sa brigade, composée de quatre bataillons du régiment de Reynold et de deux bataillons du régiment de Schellenberg, il fut blessé à la jambe, à la bataille de Neerwinden<sup>1</sup> et participa encore au siège de Charleroi. Il continua de servir à l'Armée de Flandre, les années qui suivirent, reçut la croix de Saint-Louis, par brevet du 1<sup>er</sup> février 1694<sup>2</sup>, et fut nommé maréchal-de-camp, par brevet du 3 janvier 1696<sup>3</sup>. C'est en cette qualité qu'il commanda, la même année, les quinze bataillons et les sept escadrons du camp de la Deinse<sup>4</sup>.

La Guerre de Succession d'Espagne le revit à l'Armée de Flandre<sup>5</sup>, où il contribua, le 11 juin 1702, à la défaite des Hollandais qu'il poussa sous les murs de Nimègue<sup>6</sup>. Il se démit, cette année-là, du régiment de Reynold, qui devint Castella, ayant obtenu la charge de colonel du régiment des Gardes suisses, par commission du 25 juin<sup>7</sup>, et le grade de lieutenant-général, par pouvoir du 25 décembre<sup>8</sup>.

En 1703, il exerça son commandement de lieutenant-général, sous Villeroi et Boufflers à l'Armée de Flandre, à la bataille d'Eckeren en particulier<sup>9</sup>. En 1704, âgé de 62 ans, il abandonna

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, III, 176-177.

<sup>2</sup> A.R.C., original.

<sup>3</sup> A.R.P., copie, et Dangeau, V, 342.

<sup>4</sup> Il adresse à LL.EE. de Fribourg une lettre datée du camp devant Vynand, le 29 octobre 1696 (A.E.F., Pap. de Fr., dossier 1689-1699); après la paix de Ryswick, nous le retrouvons en 1701, à Bagnaux le 13 avril, et à Paris les 20 avril et 15 mai (Ibid., dossier 1699-1704).

<sup>5</sup> Dangeau, VIII, 93 et 346.

<sup>6</sup> Il est au camp devant Gueldre (A.E.F., Pap. de Fr., dossier 1699-1704).

<sup>7</sup> A.R.C., original; A.A.E., Suisse, 132, f<sup>o</sup> 280 (lettre du Roi, du 26 juin, au marquis de Puyzieux, à ce sujet) et 136, f<sup>o</sup> 196 (traduction de la lettre de remerciement de Fribourg au Roi); et Dangeau, VIII, 440.

<sup>8</sup> A.R.C., original, et Dangeau, IX, 71. On sait, en outre, par une lettre de Puyzieux à Torcy, qu'une députation fribourgeoise vint à l'ambassade à Soleure, pour le remercier de la nomination de François de Reynold au grade de lieutenant-général (A.A.E., Suisse, 139, f<sup>o</sup> 68).

<sup>9</sup> Dangeau, IX, 108 (31 janvier 1703).

le service actif<sup>1</sup>, après avoir été promu commandeur de Saint-Louis<sup>2</sup>, pour se consacrer uniquement aux devoirs de sa charge de colonel du régiment des Gardes suisses.

Louis XIV, à sa mort, laissait, par testament, la Régence du Royaume à son fils légitimé, le duc du Maine, celui de ses enfants qu'il avait peut-être le mieux aimé. Tout le clan du duc d'Orléans fut en rumeur de ce que, par delà la tombe, le vieux Roi eût confié le sort de la Couronne aux mains d'un bâtard. Le coup d'Etat fut habilement monté: Monsieur fit casser le testament de son oncle et se fit remettre la Régence, par le Parlement de Paris, trop heureux d'affirmer, une fois de plus, sa compétence en matière politique, ce qui était juridiquement en dehors de ses attributions. Saint-Simon raconte, non sans complaisance, le rôle qu'il fut appelé à jouer pour mener cette affaire à bien. Parmi les précautions à prendre, il fallait, tout d'abord, pouvoir compter sur la fidélité des Gardes françaises et des Gardes suisses. « S'assurer de Reynold, » dit-il, colonel du régiment des Gardes suisses, le premier et le » plus accrédité de ce corps et qui le menoit, fort homme d'honneur et peu content, en secret, du joug du duc du Maine... Tout » cela fut fait et, avec cela, rien à craindre dans Paris, ni du Parlement qui se trouveroit environné du régiment des Gardes quand » le Régent y iroit »<sup>3</sup>. Et plus loin, il ajoute que « Reynold s'étoit » offert de très bonne grâce à M. le Duc d'Orléans, sans autre » ménagement pour M. du Maine, avec qui il étoit bien, que de » respect, cela en galant homme qui va droit où l'autorité doit être ».<sup>4</sup>

Reconnaissant à Reynold d'avoir facilité le succès de ses entreprises, le Régent l'appela, par Lettres patentes du 16 septem-

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, IX, 450.

<sup>2</sup> Abbé GIRARD, *op. cit.*, III, 283, et MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 402. Ce dernier, par suite d'une erreur d'impression donne la date de 1604 au lieu de 1704.

<sup>3</sup> ST-SIMON, *op. cit.*, XI, 333.

<sup>4</sup> *Ibid.*, XII, 236-237.

bre 1715<sup>1</sup>, à siéger au Conseil de Guerre<sup>2</sup>, qu'il venait de créer,<sup>3</sup> avec la mission de s'y occuper de tout ce qui aurait trait aux troupes suisses. C'était encore une pierre dans le jardin du duc du Maine qui était Colonel-Général des Suisses et Grisons depuis plus de quarante ans<sup>4</sup>.

Autres faveurs du Régent: François de Reynold reçut, le 10 mai 1718, une provision d'expectative pour la cinquième place à vaquer de Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Louis, avec l'autorisation d'en porter les insignes et de jouir des prérogatives et de la pension de 6000 livres qui y étaient attachées. Cette distinction

<sup>1</sup> « Monsieur de Reynold,

» La confiance que j'ay en vostre capacité et espérance au fait de la  
 » guerre et en vostre fidélité et affection à mon service me portant à vous  
 » y employer, je vous escrit cette lettre pour vous mander que je vous ay  
 » choisi pour remplir une des places de consellier dans mon Conseil de Guerre,  
 » voulant que vous y soyés admis doresnavant pour y avoir voix délibérative  
 » et ce pendant le temps qu'il me plairat, me persuadant que vous vous en  
 » acquitrés à ma satisfaction et au bien de mon service. Sur ce, je prie Dieu  
 » qu'il vous aie, Monsieur de Reynoldt, en sa sainte garde. Escris à Vincennes,  
 » ce 16<sup>o</sup> septembre 1715 ».      LOUIS                                      PHELIPEAUX.»

(A.R.C., copie).

<sup>2</sup> ST-SIMON, *op. cit.*, XII, 236-237. — Dom H. LECLERCQ, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, Paris, Honoré Champion, 1921-1922, I, 49. — Dangeau, XVI, 178.

<sup>3</sup> Prévu par la déclaration de Vincennes du 15 septembre 1715 et créé par ordonnance du 3 novembre suivant (JOURDAN, ISAMBERT et DECRUSY, *Recueil général des anciennes lois françaises (420-1789)*, Paris, 1822-1833, XXI, 36-40 et 43), le Conseil de Guerre fut supprimé par ordonnance du 23 septembre 1718 (A.R.C., original). C'est ce qu'oublie M. le major de Vallière en qualifiant l'accession de Reynold à ce Conseil de « distinction dont on honorait très rarement un étranger » (*op. cit.*, p. 424). Sur les dix conseillers que comptait cette éphémère institution, il se trouvait un autre étranger: le chevalier d'Asfeld. Mais cette qualité d'étranger fit contester à Reynold, par ses collègues, le droit de présider le conseil, comme plus ancien lieutenant-général, en l'absence du président et du vice-président. Se fondant sur les Lettres patentès de naturalité que Louis XIV lui avait accordées en 1711, en confirmation de celles données à son père en 1661, il présenta une requête au Régent, dans laquelle il assure, en outre, que « les » Suisses auroient lieu de regarder comme une nouveauté douloureuse si on » vouloit, aujourd'hui, leur donner en France la qualité d'étranger » (A.R.P.).

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 1674 (ZURLAUBEN, *op. cit.*, I, 123).

devint effective le 1<sup>er</sup> janvier 1720<sup>1</sup>. L'Ordre ne comportait que sept places de Grand' Croix.

Enfin, lorsque, en raison du rôle qu'il avait joué dans la conspiration de Cellamare, le duc du Maine fut incarcéré dans la citadelle de Doullens, c'est à François de Reynold que revint l'honneur de le remplacer dans les fonctions de Colonel-Général des Suisses et Grisons, du 5 janvier 1719 au 5 juillet 1721<sup>2</sup>. Entre temps le Régent l'avait autorisé à porter le justaucorps brodé, dont j'ai déjà parlé, par brevet du 11 septembre 1720<sup>3</sup>.

En bref, la brillante carrière militaire de François de Reynold, ses hautes fonctions, l'appui — l'amitié même — du Régent le prédisposaient, sans doute, à recevoir le bâton de Maréchal de France. Mieux que cela, il en fut certainement question entre eux. J'en prendrai pour témoin la supplique adressée au Régent par Reynold, l'année même de sa mort. Cette pièce, datée seulement

<sup>1</sup> A.R.C., originaux.

<sup>2</sup> A.R.P., copies. — C'est à cette époque que François de Reynold écrivit ses Mémoires, manuscrit demeuré, jusqu'ici, introuvable. Un inventaire dressé, vers 1762, par son petit-neveu, Gabriel-Joseph de Reynold, maréchal-de-camp, mentionne un volume in-folio, relié en veau et intitulé: *Les Mémoires de M. François de Reynold, Colonel des Gardes suisses, qui contiennent sa gestion pendant le temps qu'il étoit Directeur de la Nation Suisse et qu'il faisoit les fonctions de la charge de Général des Suisses* (A.R.C., invent.). Zurlauben a eu ce volume entre les mains: « C'est à M. de Reynold, capitaine aux Gardes suisses, écrit-il, que je dois la connaissance d'une partie des Mémoires de M. de Reynold, Colonel des Gardes, son grand-oncle » (*Code militaire des Suisses*, Paris, 1758-1764, I, 70). Il y fait allusion à plusieurs reprises (*Ibid.*, I, 9 et 94, note a, et III, 334-336). Nous savons, par là, que ces Mémoires n'ont pas un caractère personnel, ce qui nous fait moins regretter leur disparition. Si Zurlauben avait conservé le volume par devers lui, il se serait retrouvé dans sa riche bibliothèque, que le malheur des temps le contraignit à vendre sur le tard et qui est actuellement la propriété de la ville d'Aarau. Mais les Mémoires n'y figurent pas (renseignement obligeamment communiqué par M. le D<sup>r</sup> Amman, conservateur de la Bibliothèque cantonale d'Argovie). Je ne les ai pas, non plus, retrouvés dans aucune des familles de Techtermann de Bionnens (descendant de Gabriel-Joseph de Reynold), von der Weid, de Ræmy d'Agy, Charmeil, Evêquoz, d'Amman, de Gottrau et de Reyff (descendant de son frère François-Philippe), que je remercie de s'être obligeamment prêtées, mais en vain, à seconder mes recherches.

<sup>3</sup> A.R.P., copie.

de 1722, sans indication de mois, ni de quantième, est conservée, ainsi conçue, aux Archives du Quai d'Orsay :

« Monseigneur,

» Reynold prend la liberté de supplier très humblement Vostre  
 » Altesse Royale de vouloir bien l'honorer de la dignité de Maréchal  
 » de France, lorsqu'Elle en fera une promotion. Pour obtenir cette  
 » grâce, il ne fatiguera point Vostre Altesse Royale par un long  
 » détail de ses services... »<sup>1</sup>.

Et il ne manque, d'ailleurs, pas de les remémorer fort opportunément. Mais comment concevoir, en raison de son grand âge et de ses hautes fonctions, qu'il se soit permis d'adresser pareille demande au Régent, si ce n'était comme le rappel d'un entretien antérieur. Hélas ! il n'y eût pas de promotion de Maréchaux avant 1724 et la précédente remontait à 1709.

Hormis cette supplique de 1722, nous ne connaissons aucun autre document ayant trait au maréchalat de François de Reynold. Il semble que cette tradition soit encore moins ancienne que celle du Cordon bleu : en effet, elle apparaît, pour la première fois, dans l'*Almanach généalogique suisse* de 1905<sup>2</sup> et a été reprise, depuis, par M. Tobie de Remy<sup>3</sup> et M<sup>lle</sup> Jehanne d'Orliac<sup>4</sup>, mais sans aucune indication de références.

Nulle trace officielle ne pouvant en faire foi, on peut se prendre à regretter que la mort ait arrêté, en chemin, l'octroi d'une telle distinction. Mais il est loisible à chacun d'imaginer, à son gré, qu'apprenant au matin du 6 décembre 1722, la mort du vieux et fidèle Reynold, le Régent se soit fait représenter pour aller saluer sa dépouille et, par un remords tardif et courtois — très Régence, pourrions-nous dire — ait fait déposer, en même temps, le bâton de Maréchal sur son lit de mort<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> A.A.E., Suisse, 283, f<sup>o</sup> 265.

<sup>2</sup> *Almanach généalogique suisse*, I, 444.

<sup>3</sup> *D.H.B.S.*, V, 462.

<sup>4</sup> Jehanne d'ORLIAC, *Suisses et Grisons, soldats de France*, Tours, Arnault & C<sup>ie</sup>, 1936, p. 219.

<sup>5</sup> Un fait de cet ordre est, cependant, sans exemple sous la Monarchie. Comme cas analogue, on ne peut citer, dans toute l'Histoire de France, que celui du général Gallieni, mort en 1916, et créé Maréchal de France, à titre posthume, en 1921. On ne saurait, évidemment, comparer les deux époques.

Je dois à la vérité d'ajouter encore que tout ce qui se faisait ou se défaisait en France, aux environs de 1722, était aux mains du Cardinal Dubois auquel le Régent, las de tout, même de M<sup>me</sup> de Parabère et de M<sup>me</sup> d'Averne, avait laissé les rênes du Gouvernement. Philippe d'Orléans avait, d'ailleurs, toujours autre chose à faire que son métier de Régent. Mais cette fois-là, il était excusable d'avoir la tête ailleurs : en ces premiers jours de décembre 1722, inquiet et troublé, il suivait, pas à pas, les rapides progrès de la maladie qui allait avoir bientôt raison de la forte structure palatine de sa mère <sup>1</sup>.

Je ferai encore appel à un dernier témoignage : celui de Marie-Hélène de Reynold, dernière sœur du lieutenant-général. Devenu veuf, François de Reynold vint habiter avec elle à Paris, dans sa maison de la rue de Richelieu, face à la rue St-Marc, tout le temps qu'il ne passait pas à Versailles. Marie-Hélène fut ainsi très intimement mêlée aux dernières années de sa vie et très au courant de tout ce qui a pu lui arriver. Elle lui avait voué, en outre, une admiration sans bornes, au point que lorsqu'elle trépassa, le 9 avril 1749, à l'âge de 92 ans, elle laissa, par testament, à la Paroisse Notre-Dame de Versailles, où il était enterré, une somme de 9000 livres pour lui bâtir « une capelle, avec son mossolle et sa représentation en pierre de marbre. L'on y mettra, dit-elle, son nom, ses » qualités et ses services. Il a servi le Roy 69 années dans le régime des Gardes suisses, où il est mort Colonel dudit régiment. » Il a été Lieutenant Général et Conseiller de la Guerre. Il a heu » le Gd Cordon rouge et bien d'autre honneur que les anciens capitaines aux Gardes vous diront » <sup>2</sup>.

Mais tout cela, nous le savions déjà et force nous est de constater qu'il n'est, dans ce texte, aucunement question du bâton de Maréchal — pas plus que du Saint-Esprit — ce que la vieille demoiselle n'aurait eu garde d'omettre afin que cela fut inscrit sur le monument, qui ne fut, d'ailleurs, jamais exécuté. Les marguilliers de Notre-Dame de Versailles, trouvant le legs insuffisant, le refu-

<sup>1</sup> André RANSAN, *La vie privée du Régent*, Paris, Hachette, 1938, 200-239.

<sup>2</sup> A.N.m.c., LXIX, 652. — Testament olographe du 6 mai 1740, déposé chez Huet, not. à Paris, le 11 avril 1749, sur sentence du Châtelet, et insinué le 27 août.

sèrent et la piété filiale des héritiers n'alla pas jusqu'à compléter la somme nécessaire à l'érection de ce mausolée <sup>1</sup>.

On peut se prendre à regretter cette pingrerie qui nous a privé, sinon d'une œuvre d'art, du moins d'un beau souvenir et, en tout cas, de la sépulture même de François de Reynold, car l'ancienne Eglise Notre-Dame de Versailles fut démolie quelques années plus tard pour être reconstruite non loin de là, mais les tombes dépourvues d'ornements artistiques furent livrées à la fosse commune, tandis que les plus riches furent transférées dans la nouvelle Eglise. *Sit transit gloria mundi...*

Ce monument nous aurait appris, en outre, ce qu'auraient dit les anciens capitaines aux Gardes, à qui la vieille demoiselle laissait le soin d'en compléter l'inscription. La tradition qui d'après M. de Grémion se conservait au régiment des Gardes, n'aurait pas manqué de s'extérioriser à cette occasion et de s'éterniser dans le marbre pour notre édification <sup>2</sup>.

En définitive, la tradition du bâton de Maréchal me paraît sérieusement compromise et j'estime qu'à moins de découvrir un document nouveau qui vienne l'éclairer d'un nouveau jour, il faut la tenir pour tout à fait incertaine.

<sup>1</sup> A.R.P., Gen. mss. f° 99.

<sup>2</sup> On peut se demander pourquoi Marie-Hélène de Reynold se déchargea sur ses héritiers, du soin de magnifier la mémoire de son frère, au lieu de le faire elle-même durant les vingt-sept ans qu'elle lui survécut. Ne rêvant que procès et querelles, elle aurait ainsi trouvé, avec MM. les marguilliers de N.-D. de Versailles, le moyen d'ameuter encore un ou deux Parlements et de donner, une fois de plus, libre cours à son humeur chicanière en diable. Elle se refusa, sans le savoir, cette dernière joie. Son propre monument n'eût guère un meilleur sort que celui de son frère. Elle se fit enterrer dans la chapelle du couvent des Filles-St-Thomas de la rue Vivienne, qui était proche de sa demeure et où elle avait accoutumé d'aller prier. Elle laissa par testament à ces bonnes sœurs six actions de la Cie des Indes, rapportant 900 livres de rente, pour lui construire un caveau, surmonté d'un mausolée avec sa « figure en pierre de marbre », dans une chapelle fermée d'une grille en fer forgé sommée des armes Reynold. Pour orner l'intérieur de la chapelle, elle donna, en outre, douze tableaux ainsi que sa vaisselle d'argent qui, fondue, rapporta 473 livres, 17 sols, 6 deniers (ibid.). Mais le couvent des Filles St-Thomas, qui existait encore en 1805, fut démoli peu après pour faire place au Palais de la Bourse (FÉLIX PIGEORY, *Les Monuments de Paris*, Paris, Hermitte & Cie, 1847, p. 270).

J'imagine, enfin, que si le Régent avait fait déposer le bâton de Maréchal de France sur le lit de mort du vieux Reynold, ses descendants l'auraient pieusement préservé des atteintes du temps<sup>1</sup> et nous le retrouverions, car on ne perd pas un bâton de Maréchal: même celui que Condé lança dans la mêlée de Fribourg-en-Brigau, lui fut glorieusement rapporté par ses soldats. J'ai fouillé, sans succès, toute la descendance de François de Reynold et je ne l'ai pas retrouvé. Mais cela me permettra, toutefois, de parler de cette descendance à peu près ignorée des historiens et généalogistes fribourgeois et dans laquelle, à défaut de baton de Maréchal, j'ai, du moins, découvert une baguette de chef d'orchestre qui ne manque pas d'intérêt.

\* \* \*

Le 19 avril 1665, à 23 ans, François de Reynold avait épousé à Paris — où il habitait rue Lévesque, paroisse St-Roch — Marie-Salomé de Hessy<sup>2</sup>, fille de Walther de Hessy<sup>3</sup>, ancien capitaine aux Gardes suisses, conseiller et enseigne du canton de Glaris, et de dame Suzanne Schwytzer. Les Hessy donnaient en dot à leur fille une maison située à Paris, rue Froidmanteau, appelée l'hôtel de Nantes<sup>4</sup>, et une somme de 6000 livres en deniers comptants. François de Reynold constituait à sa femme un douaire de 1200 livres et produisit une autorisation de son père, donnée à Fribourg, le 4 avril précédent, par laquelle Antoine de Reynold déclarait souscrire à ce mariage et l'avoir pour agréable, et délaisser à son fils sa terre et seigneurie de Collonge-Bellerive, près de Genève,

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit, évidemment, ici que d'une image car, trente ans auparavant, le bâton de Maréchal était déjà tombé en désuétude depuis quelque temps et les Maréchaux ne le faisaient plus figurer que dans leurs armes (Dangeau, IV, 252-253, 28 mars 1693). On sait, au surplus, que lorsqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, Clarke, duc de Feltre, ministre de la Guerre de Napoléon, fut chargé de faire exécuter les bâtons des nouveaux Maréchaux, il fut obligé d'en faire prendre le modèle sur celui que portait une statue du grand Condé (*Gde Encycl.*, Paris, s. d., V, 798).

<sup>2</sup> A.R.C., original, Sainfroy et Ogier, not. à Paris.

<sup>3</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, I, 218 et II, 77, et *D.H.B.S.*, III, 741.

<sup>4</sup> Les Hessy avaient acquis l'hôtel de Nantes, le 6 avril 1645, devant Susoz et Morel, not. à Paris, de Louis Leclerc de Cottier, baron d'Aunay, et de Suzanne Larcher, son épouse (A.R.C.).



Marie-Salomé de Hessy  
femme de François de Reynold.

Cliché Alexandre, Lyon.

*Propriété de M. le baron Gonzague de Reynold à Cressier-s.-Morat.*

ou sa valeur à prendre sur ses terres et seigneuries de Biviers ou du Gayet, en Dauphiné.

François de Reynold est assisté de ses deux frères: Louis, capitaine-lieutenant de la demi-compagnie de leur père aux Gardes, et Ennemond, seigneur de Pérolles, lieutenant aux Gardes, dans sa propre compagnie. Signent au contrat, du côté Reynold: haut et puissant seigneur Hugues de Lionne<sup>1</sup>, conseiller du Roi et secrétaire de ses commandements, Messire de Rivière, aussi conseiller du Roi, M. de Moucheny, secrétaire de M. de Lionne; Jean-Louis d'Affry et Hugues de Diesbach<sup>2</sup>, capitaines aux Gardes et cousins du marié; et Laurent d'Estavayer-Mollondin, colonel du régiment des Gardes, entouré de cinq autres de ses capitaines: François-Jacques d'Estavayer-Montet, Jacques de Mont, Jean Rahn, Pierre Stuppa et Georges Keller. Enfin, un sieur de Solleure, bourgeois de Paris.

Outre ses père et mère, Marie-Salomé de Hessy est assistée de sa sœur utérine Noëlle de Tschudy<sup>3</sup> et du mari de celle-ci: Jacques-Achille de Griniau, seigneur de Rombois et de la Motte-Bastille<sup>4</sup>, capitaine au régiment de Navarre; et de sa propre

---

<sup>1</sup> Hugues de Lionne, né en 1611, à Grenoble, négociateur de la Paix des Pyrénées, était un ami d'Antoine de Reynold et s'était entremis auprès de Mazarin pour lui faire obtenir la charge de distributeur des pensions du Roi à Fribourg (A.A.E., Suisse, VI, suppl., f<sup>o</sup> 168 a).

<sup>2</sup> Cet Hugues de Diesbach ne figure pas dans la *Généalogie de la Maison de Diesbach*, du vicomte de GHELLINCK-WAERNEWICK (Gand, W. Sifer, 1921). Zurlauben ne le donne pas non plus dans sa nomenclature des capitaines aux Gardes. Il semble qu'il doive s'agir de Jean-Ulrich de Maggenberg, dit M. de Prémont (*Ibid.*, p. 409). Sa femme était Marie de Fégely, fille de Pierre, lequel Pierre de Fégely avait pour sœur, Marie, mariée à Antoine de Reynold, grand-père de François. Les notaires auraient corrompu le prénom Ulrich, pour en faire Hugues.

<sup>3</sup> De son premier mariage, M<sup>me</sup> de Hessy avait encore un fils, Peter Tschudy, sur la demande de qui François de Reynold sera reçu bourgeois de Glaris, le 22 janvier 1688 (A.R.C.).

<sup>4</sup> Vieux château sur la commune de Juranville, près de Beaume-la-Rolande (Loiret), qui passa successivement à Gabriel de Reynold, à son cousin germain Ignace de Reynold et au second fils de ce dernier, François-Philippe, qui le vendit, peu avant la Révolution, à un sieur Leroudeau (A.E.F., dossier Reynold).

sœur Françoise de Hessy. Signèrent également au contrat, du côté Hessy: M. Bontems, premier valet de chambre du Roi, les sieurs de La Forrest, Longuepleine et de Lamanize, bourgeois de Paris, Louis Davet, tailleur et premier valet de chambre du Roi, Chassot, capitaine d'une compagnie suisse en garnison à Philippeville, et M. du Havet de Ste-Fontaine.

De ce mariage, François de Reynold eût deux fils: Antoine-Walther, dont nous parlerons plus loin, et Gabriel-Joseph.

\* \* \*

Gabriel-Joseph de Reynold, né en 1672, fut connu sous le nom de M. de Bévier, par déformation du nom de la terre et seigneurie de Biviers, près de Grenoble, que son grand-père avait achetée, le 22 avril 1655, d'Abel de Servien, marquis de Sablé, surintendant des finances de France<sup>1</sup>.

Entré au service comme mousquetaire aux Gardes, le 1<sup>er</sup> avril 1688, Gabriel fut, en septembre suivant, nommé enseigne au régiment de Vieux-Stuppa, puis, en septembre 1690, lieutenant au même régiment devenu Hessy et commandé par son oncle et parrain Gabriel de Hessy<sup>2</sup>. Il y fut nommé capitaine-lieutenant de la compagnie de son oncle Ennemond de Reynold de Pérolles, en septembre 1692, et en devint enfin major, en mars 1695. C'est à ces différents postes qu'il se trouva à l'attaque de Valcourt, aux sièges de Mons, Charleroi, Namur et Bruxelles, aux batailles de Fleurus, Steinkerque et Neerwinden, et au camp de Compiègne, de 1689 à 1698. Il obtint, le 17 janvier 1701, une commission pour tenir rang de capitaine aux Gardes suisses et c'est en cette qualité qu'il commanda la demi-compagnie de son père aux combats de Nimègue, en 1702, et d'Eckeren, en 1703, aux batailles de Ramil-

<sup>1</sup> Dumas et Vaultier, not. à Paris (A.N.m.c., CXII 65. — Arch. hosp. de Grenoble, H. 41. — A.R.C., original).

<sup>2</sup> Gabriel de Hessy (1649-1729), colonel du régiment de Hessy et lieutenant-général en France, capitaine-général du Canton de Glaris, v. à son sujet: ZURLAUBEN, *op. cit.*, III, 71. — PINARD, *op. cit.*, IV, 590. — Abbé GIRARD *op. cit.*, II, 21-22. — MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 111-112. — B.N., Dossiers bleus, 357. — Comte de CHASTELLUX, *Notes prises aux Archives de l'Etat-civil de Paris*, Paris, 1875, p. 334. — D.H.B.S. III, 741.

lies, en 1706, et d'Oudenarde, en 1708, et aux sièges de Douai et du Quesnoy, en 1712. Il reçut, le 21 novembre 1713, la demi-compagnie aux Gardes, vacante par la mort de son frère aîné. Brigadier d'infanterie, par brevet du 1<sup>er</sup> février 1719, il obtint la survivance de son père pour sa demi-compagnie aux Gardes et la compagnie franche du Fort de Barraux, dont il entra en possession effective, le 5 décembre 1722. Il possédait, en outre, une demi-compagnie au régiment de Brendlé, une autre demi-compagnie au régiment d'Hemel, et une compagnie entière au régiment de Castella. Le Régent lui accorda, le 6 décembre 1722, au lendemain de la mort de son père, l'expectative de la onzième place de commandeur à vaquer dans l'Ordre de Saint-Louis, avec l'autorisation d'en porter les insignes et 3000 livres de pension, mais avant que cette vacance vint à se produire, il mourut, célibataire, le 26 août 1726, laissant une succession fort embrouillée, due aux conséquences de la banqueroute de Law<sup>1</sup>.

\* \* \*

Antoine-Walther, fils aîné de François de Reynold, est, sans conteste, le personnage le plus mystérieux de sa famille et le mystère dont il s'enveloppe, et qui a résisté à de pressantes et laborieuses sollicitations, ne fait que le rendre plus attachant.

On ignore, tout d'abord, et le lieu et la date de sa naissance. On peut assigner, toutefois, comme limites à cette naissance : la fin de l'année 1665, en raison de la date du mariage de ses parents, et la fin de l'année 1671, son frère cadet étant né en 1672. De plus, si l'on veut admettre que, comme son frère, il soit entré au service à l'âge de 16 ans, il serait né en 1666.

Sa carrière militaire nous est, par contre, assez bien connue, car elle a été rapportée par plusieurs auteurs<sup>2</sup>. Il entra, comme cadet à la compagnie Reynold du Régiment des Gardes suisses, en mars 1682, servit au siège de Courtrai, en 1683 ; à l'armée qui

<sup>1</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 242-243. — PINARD, *op. cit.*, VIII, 224. — MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 276. — DANGEAU, XVIII, 7. — A.R.C. — A.R.P.

<sup>2</sup> ZURLAUBEN, *op. cit.*, II, 242. — PINARD, *op. cit.*, VIII, 208. — MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 273-274. — Abbé GIRARD, *op. cit.*, II, 257.



Antoine-Walther de Reynold, baron de Romaine  
Brigadier d'infanterie  
Capitaine aux Gardes suisses (v. 1666-1713).

Cliché Alexandre, Lyon.

Photo de Jongh, Lausanne.

*Propriété de M. le baron Gonzague de Reynold, à Cressier-sur-Morat.*

couvrit le siège de Luxembourg, comme second lieutenant, en 1684, premier lieutenant, en 1686 ; à l'attaque de Valcourt, en 1689 ; à la bataille de Fleurus, en 1690 ; au siège de Mons, en 1691 ; au siège de Namur et à la bataille de Steinkerque, en 1692. Il obtint, cette année-là, une des deux demi-compagnies aux Gardes de son père, par commission du 1<sup>er</sup> octobre <sup>1</sup>. Il les coupla toutes les deux et commanda cette compagnie entière à la bataille de Neerwinden et au siège de Charleroi, en 1693 ; à la marche de Vignamont au Pont d'Espierre, en 1694 ; au siège et au bombardement de Bruxelles, en 1695 ; et en Flandre, les deux années qui suivirent.

Le 25 juin 1698, il se fit recevoir bourgeois de Fribourg, avec son frère <sup>2</sup>, avant de participer au Kriegspiel organisé au camp de Compiègne, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Nous le retrouvons ensuite en Flandre, en 1701, ne commandant plus que sa demi-compagnie personnelle ; aux combats de Nimègue, en 1702, et d'Eckeren, en 1703 ; en Flandre, en 1704 ; à la bataille de Ramillies, en 1706 ; encore en Flandre, en 1707 ; et à la bataille d'Oudenarde, en 1708. Chevalier de St-Louis, par brevet du 17 février <sup>3</sup>, il fut nommé brigadier d'infanterie, le 29 mars 1710. <sup>4</sup> C'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de Flandre de 1710 et de 1712 et qu'il se trouva, cette année-là, aux sièges de Douai et du Quesnoy.

Il mourut, l'année suivante, au début de novembre. On n'en sait, non plus, ni le lieu, ni la date exacte. La seule chose certaine est que sa mort fut antérieure au 21 novembre 1713, date à laquelle sa demi-compagnie aux Gardes et une autre demi-compagnie qu'il possédait au régiment de Brendlé, vacantes par sa mort, furent dévolues à son frère Gabriel <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> A.R.P., copie.

<sup>2</sup> A.E.F., Gd livre des Bourgeois, parch., f<sup>o</sup> 183.

<sup>3</sup> A.R.P., copie. Il prête serment en cette qualité, le 24 mars 1704.

<sup>4</sup> A.R.P., copie, et DANGEAU, XIII, 131. — LL.EE. de Fribourg remercient le Roi d'avoir accordé cette distinction à Antoine-Walther par lettre du 11 avril 1710 (A.A.E., Suisse, 195, f<sup>o</sup> 219). Réponse du Roi, du 8 mai, sur ce sujet, au marquis du Luc, son ambassadeur à Soleure (*Ibid.*, 195, f<sup>o</sup> 220). Félicitations de du Luc à François de Reynold sur la promotion de son fils (*Ibid.*, 208, f<sup>o</sup> 418).

<sup>5</sup> A.R.P., copie.

Comme point de départ aux recherches sur Antoine-Walther, il fallait, outre ce qui précède, se contenter de la courte notice que Pierre de Reynold de Pérolles lui a consacrée dans sa généalogie manuscrite<sup>1</sup>. On l'y voit décoré du titre de baron de Romaine, ainsi que Zurlauben l'a aussi noté. Il aurait été marié deux fois : d'abord, avec une demoiselle de La Ferrière, dont on ignore le prénom, puis avec Simone-Geneviève de Y de Séraucourt. L'un de ces deux mariages aurait été cassé à la demande de son père, mais on ne sait, d'ailleurs, pas lequel. Et de l'un de ces deux mariages, il aurait eu une fille dont on ignore aussi le prénom et qui aurait épousé « un Monsieur Destouches, directeur de la musique du Roi ». Antoine-Walther aurait légué à sa fille 30 000 livres qui lui auraient été payées par son frère Gabriel.

Ce texte quoique bien court et bien imprécis, présentait, cependant l'avantage de nous offrir quatre pistes à suivre : La Ferrière, Romaine, Séraucourt et des Touches.

Parmi les familles du nom de La Ferrière, qui sont connues des différents nobiliaires courants, aucune ne présente d'alliance Reynold, mais ce nom a pu être assez répandu à certaines époques et dans certaines régions, car Ferrière, en vieux langage, a d'abord signifié : mine ou carrière de fer.

Je n'ai pu découvrir, jusqu'ici, qu'un seul terroir du nom de Romaine. C'est un ancien lieu-dit de la commune de Ponthoille, situé dans le département de la Somme, à 17 km. d'Abbeville. Le passage de la ligne de chemin-de-fer de Paris à Calais l'a doté d'une petite gare qui porte le nom de Ponthoille-Romaine, autour de laquelle s'est formée une petite agglomération. Un autre Romaines<sup>2</sup> — avec une légère différence d'orthographe — se trouve près de Troyes, en Champagne, mais ni dans l'un, ni dans l'autre, je n'ai retrouvé trace d'Antoine-Walther et de sa baronnie.

Le P. Anselme signale, cependant, vers le début du XVII<sup>e</sup> siècle, le mariage d'une des filles du marquis du Chastelet avec

<sup>1</sup> *Ibid.*, Gen. mss f<sup>o</sup> 119.

<sup>2</sup> Romaines, commune du département de l'Aube, canton de Ramerupt, à 32 km. N.-E. de Troyes et 15 km. d'Arcis-s.-Aube.

Richard de Séraucourt, *baron de Romain*<sup>1</sup>. Comme nous ne connaissons aucun document original dans lequel Antoine-Walther soit qualifié de *baron de Romaine*, on pourrait penser que Zurlauben, qui est le seul à le dire, a fait erreur. Il s'agirait, alors, non plus de la baronnie de Romaine, mais de la baronnie de Romain, transmise à Antoine-Walther à la suite de son mariage avec Simone-Genève de Y de Séraucourt. Mais on ignore le lien qui a pu exister entre les Sérocourt, barons de Romain, et les de Y, seigneurs de Séraucourt, familles toutes deux champenoises, mais qui portent des armes très différentes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> P. ANSELME, *op. cit.*, IX, 99-A, qui se trompe, d'ailleurs, d'un degré, car il s'agit, en fait, de Jean-Jacques, fils de Richard. — Cette seigneurie de Romain, en Bassigny, actuellement commune de Romain-s.-Meuse (Haute Marne), à 32 km. N.-E. de Chaumont, passa vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle dans la maison de Sérocourt, par le mariage de Simonette de Romain avec Gérard de Sérocourt, bailli de Bassigny. On en suit la transmission de père en fils pendant sept degrés, jusqu'à Jean-Jacques, fils de Richard, au début du XVII<sup>e</sup> siècle (*Recherches de la noblesse de Champagne*, par MM. de CAUMARTIN et LARCHER, Châlon, 1673, II, 403-404). La seigneurie de Romain, érigée en baronnie, le 12 août 1630, passa dans la famille de Gourcy à l'extinction des Sérocourt, vers le milieu du XVII<sup>me</sup> siècle (LA CHENAYE-DESBOIS, *op. cit.*, VIII, 422).

<sup>2</sup> Le P. Anselme écrit indifféremment Sérocourt et Séraucourt; Caumartin et La Chenaye-Desbois n'emploient que la première orthographe et donnent pour armes à cette famille: d'argent à la bande de sable, accompagnée de sept losanges du même, quatre en chef et trois en pointe. La famille de Y de Séraucourt, qui blasonne: d'azur à trois chevrons d'or, est connue depuis, au moins, Michel de Y, seigneur de Séraucourt et châtelain de Falvy, en 1517. Ces deux familles semblent étrangères l'une à l'autre. Il est cependant, curieux de noter que les Sérocourt ont été seigneurs de Y (ou Ys), et les de Y, seigneurs de Séraucourt. S'il y a toutefois, quelque lien entre elles, on ne connaît, cependant, aucune attache de la seconde avec la seigneurie ou baronnie de Romain. — Cette incertitude m'oblige à signaler une correspondance échangée, en 1747, entre le comte de Brienne et d'Hozier père, au sujet d'une famille d'Aulnay de Romaine. Il y est question de trois pièces présentées, en vue d'une admission dans un collège noble, pièces que d'Hozier ne jugea, d'ailleurs, pas suffisantes. Mais les 3 pièces mentionnées (un contrat de mariage de 1734, un autre du 21 février 1691 et une généalogie imprimée en 1666) ne figurant pas au dossier, il est difficile d'en conclure avec certitude, que cette famille n'a rien à voir avec Antoine-Walther (B.N., Nouveau d'Hozier, 290). On a vu, précédemment, que les Hessay,

Sur la famille de Y de Séraucourt, La Chenaye-Desbois n'a donné qu'une notice assez incomplète, allant de la fin du XV<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Caumartin et Larcher<sup>2</sup>, en 1668, sont plus complets. En y joignant une note de d'Hozier<sup>3</sup>, on arrive à reconstituer, comme suit, le dernier degré de cette famille, représenté par les enfants d'Antoine de Y, seigneur de Séraucourt, lieutenant général au bailliage de Vermandois<sup>4</sup>:

1<sup>o</sup> Robert-François, jésuite.

2<sup>o</sup> Louis-François (1644-1744), seigneur de Séraucourt, conseiller du Roi, maître des requêtes, commis de Colbert, puis intendant du Berry<sup>5</sup>, sans postérité de son mariage avec Catherine de Pallart où Polart<sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> Hierosme, aussi commis de Colbert, puis destitué de son emploi.

---

grands-parents d'Antoine-Walther avaient, en 1645, acheté l'hôtel de Nantes de Louis Leclerc de Cottier, baron d'Aunay ; cette homonymie avec les d'Aunay de Romaine laisse entrevoir une faible possibilité d'identité entre ces deux familles. Dans ce cas, la baronnie de Louis Leclerc de Cottier aurait pu être assise sur Romaine et avoir été vendue par lui, comme l'hôtel de Nantes, aux Hessy qui l'auraient laissée à Antoine Walther ?

<sup>1</sup> La CHENAYE-DESBOIS, *op. cit.*, XIX, 1132-1133.

<sup>2</sup> CAUMARTIN et LARCHER, *op. cit.*, III, 259 et B.N., Fds fr., n° 31 220, Cab. d'Hozier, 339. — Répondant de Reims, le 14 juin 1649, à ses demandes de renseignements généalogiques, Antoine de Séraucourt écrit à Caumartin : « ...je vois que vous voulez sçavoir les tenans de ma famille, c'est une curiosité que nous ne valons pas... » (B.N., *Ibid.*, lettre originale).

<sup>3</sup> B.N., Fds fr., n° 30 228, dossiers bleus, 683.

<sup>4</sup> Marié, par contrat du 12 février 1640, à Elisabeth L'Espagnol, nièce de Gérard L'Espagnol, vidame de Châlons. En notant la souche nettement champenoise des Séraucourt, on peut se demander si le « Romaines », proche de Troyes, n'aurait rien à voir avec eux, bien qu'il semble avoir été dans la dépendance du chapitre de Troyes (Arch. dep. de l'Aube, G. 950, 1244, 1249 et 3283).

<sup>5</sup> Peu de temps avant sa mort, St-Simon disait de lui : « Il vit encore, » à près de cent ans, dans une parfaite santé de corps et d'esprit, et dans « la société des hommes, mangeant, marchant et vivant comme à soixante » ou soixante-dix » (*op. cit.*, V, 336). Il avait quitté l'Intendance de Bourges le 30 novembre 1699 (Dangeau, VII, 179).

<sup>6</sup> Morte le 8 mai 1700.

- 4<sup>o</sup> Antoine-Bruno, sous-lieutenant aux Gardes Françaises, tué en 1678 au siège de la citadelle d'Ypres <sup>1</sup>.
- 5<sup>o</sup> Jean-Baptiste, chanoine, puis vicaire général de Reims.
- 6<sup>o</sup> Joseph-Nicolas.
- 7<sup>o</sup> Charles, né en 1655, capitaine aux Gardes françaises <sup>2</sup>. Ayant tué en duel en 1707, le capitaine de St-Paul, son camarade, il fut cassé de son grade et dut se réfugier à la Cour de l'Electeur de Bavière <sup>3</sup>. Rentré en France, en 1722, il épousa à l'âge de 67 ans, M<sup>lle</sup> de Sausseuil qui n'en avait que 22 et dont il n'eût pas de postérité.
- 8<sup>o</sup> Isabelle, religieuse à St-Pierre de Reims <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> LEPIPPRE DE NEUFVILLE, *op. cit.*, III, 279.

<sup>2</sup> Enseigne aux Gardes françaises, en 1678; sous-lieutenant, en 1681; aide-major, en 1689; lieutenant de grenadier, il eût un poignet fracassé d'un coup de grenade au siège de Namur, le 1<sup>er</sup> juin 1692; reçut une commission pour tenir rang de colonel, le 6 mars 1704, comme l'un des trois plus anciens lieutenants aux Gardes, et une pension de 1500 livres sur l'Ordre de St-Louis, le 15 juillet; capitaine de l'ancienne compagnie de Mégraimont, aux Gardes, le 20 juin 1706 (NICOLAS BESONGNE, *L'Etat de la France*, Paris, 1689, p. 396. — LEPIPPRE DE NEUFVILLE, *op. cit.*, III, 231-232 et 530. — DANGEAU, IV, 89, IX, 452, X, 70 et XI, 120. — Capitaine Noël LACOLLE, *Histoire des Gardes françaises*, Paris, Lavauzelle, s. d., p. 264).

<sup>3</sup> « St-Paul et Séraucourt se battirent en duel, à l'armée de Flandres, » à la tête du camp, sans autres façons, allant tous deux dîner à pied chez » le comte de Guiche. Ils étoient tous deux capitaines aux Gardes et anciens. » St-Paul fut tué et Séraucourt se retira au Quartier de l'Electeur de Bavière: » il fut cassé aussitôt après, et il ne fallut plus se montrer en France. Son frère, » autrefois intendant de Bourges, employa auprès du Roi tout ce qu'il put » inutilement (ST-SIMON, *op. cit.*, V, 336). — Dangeau rapporte la même histoire, apprise à Versailles, le 17 juin 1707, « par un courrier de M. de Vendôme, parti du camp de Gemblours, hier au soir ». (*Journal*, XI, 404). Il ajoute, trois jours après, « le Roi a cassé M. de Séraucourt, tant il veut punir jus- » qu'aux moindres apparences du duel. M. de Séraucourt, le maître des » requêtes, lui parla, il y a deux jours, pour justifier son frère, et le Roi » lui répondit: il s'est condamné lui-même en quittant l'armée, j'en suis » fâché » (*Ibid.*, XI, 406). M. d'Audiffret reçut la compagnie de Séraucourt en août 1707 (LEPIPPRE DE NEUFVILLE, *op. cit.*, III, 184).

<sup>4</sup> D'Hozier indique une autre fille, Elisabeth, mariée à Jean, comte de Chamisso, mais c'est une erreur. Caumartin la donne, à juste titre, comme la sœur et non la fille d'Antoine de Séraucourt, dont il tirait ses renseignements (B.N., Fds fr. n<sup>o</sup> 31 220, Cab. d'Hozier, 339, lettre originale du 14 juin 1649).

Nous ne trouvons là aucune Simone-Geneviève, ni alliance Reynold, mais Simone-Geneviève était trop jeune pour être née du temps de Caumartin et nous avons vu que la notice de La Chenaye-Desbois était incomplète et celle de d'Hozier inexacte. En éliminant d'office le jésuite et le vicaire général, il nous reste encore pour elle cinq pères possibles ! Mais sans savoir à quelles sources — sinon la tradition orale — Pierre de Reynold s'est référé dans sa généalogie, la précision même apportée par ce double prénom de Simone-Geneviève m'incite à n'en pas trop suspecter l'exacritude et j'admettrais, volontiers, qu'elle eût été la fille d'un premier mariage de Charles de Séraucourt. Les rapports constants qu'entretenaient les Gardes françaises et les Gardes suisses, tant à la guerre qu'à la Cour, où ces deux corps d'élite marchaient de pair, devaient faciliter les relations entre leurs officiers. Antoine-Walther était d'une douzaine d'années plus jeune que Séraucourt, bien qu'il eût été fait capitaine aux Gardes quatorze ans avant lui. Il n'y a donc aucune impossibilité à ce qu'Antoine-Walther ait épousé la fille de son camarade. Nous ne savons pas ce que devint Simone-Geneviève à la mort du baron de Romaine : peut-être s'en fût-elle rejointre son père en exil et mourut-elle en Bavière ? ce qui expliquerait, en partie, le silence des généalogistes à son égard. Mais à peine soulevé, le voile du mystère retombe.

Sur Antoine-Walther, mes découvertes sont minces, mais on sait si peu de choses de lui, que je les verse au dossier, bien qu'elles soient d'un intérêt secondaire <sup>1</sup>. Le 13 mars 1711, habitant à Paris, rue Plâtrière, Antoine-Walther fut condamné avec son frère à payer une somme de 6232 livres à un tailleur du nom de Nicolas Thiériot, en vertu d'une obligation contractée par eux, le 26 mars

---

<sup>1</sup> ROTT, dans son *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'Histoire de la Suisse, conservés dans les archives et bibliothèques de Paris* (Berne, Colin, 1886-1893, IV, 527) signale un rôle de montre, passée le 17 avril 1693, à Chaumont près de Briançon, des 223 hommes de la compagnie Reynold du régiment de Hussy (B.N., Fds fr. n° 25 893, f° 3639). Il a cru pouvoir lui donner Antoine-Walther comme capitaine. L'identification est inexacte. C'est son oncle Ennemond de Reynold de Pérolles qui en était capitaine en pied et son frère Gabriel qui en était capitaine-lieutenant, depuis l'année précédente.

1706<sup>1</sup>. Il s'agissait, sans doute, de fournitures d'habillement pour leurs compagnies. L'histoire ne se termina, d'ailleurs, que longtemps après la mort d'Antoine-Walther. Nicolas Thiériot, probablement dégoûté des aléas du métier de tailleur militaire, avait trouvé, entre temps, une situation d'un rendement plus sûr et plus régulier. C'est sous la qualité de contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-ville qu'il vendit à François de Reynold, le 29 septembre 1720<sup>2</sup>, l'obligation contractée par ses fils quatorze ans auparavant<sup>3</sup>.

Dans les différents fonds Reynold, pourtant si fournis par ailleurs, une telle absence de documents peut paraître étrange quand il s'agit du fils aîné du lieutenant-général, lui-même chef de nom et d'armes de sa famille. Elle s'explique, cependant, fort bien, si l'on suppose l'existence de graves dissentiments entre le père et le fils. La cause en aurait été, sans doute, la vie privée d'Antoine-Walther et ses mariages, dont l'un, tout au moins, n'eût pas l'heur de plaire à son père. Mais leurs démêlés n'ont dû commencer ou s'aggraver qu'après 1692, sans quoi l'on s'expliquerait mal que François de Reynold se fût démis, à cette date, de la moitié de sa compagnie aux Gardes en faveur d'Antoine-Walther<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Villaine et Bailly, not. à Paris.

<sup>2</sup> Langlois et Lecours, not. à Paris.

<sup>3</sup> B.N., Fds fr. n° 28 954, P.O., n° 2470-10 et 11.

<sup>4</sup> Par lettre du 18 septembre 1692, Pierre Stuppa transmet à François de Reynold les conditions posées par le Roi pour lui donner le régiment de Polier : 1° il démissionnera de sa charge de lieutenant-colonel du régiment des Gardes ; 2° *il remettra sa compagnie aux Gardes à son fils aîné* ; 3° il pourra, cependant, garder la moitié de cette compagnie pour conserver son ancienneté de capitaine aux Gardes ; 4° au cas où il ne laisserait à son fils que la moitié de sa compagnie (c'est ce qu'il fit), ce dernier devra la commander tout entière, car le Roi ne veut plus de capitaines-lieutenants dans son régiment des Gardes (A.R.C., original, et DANGEAU, IV, 192-193). — On voit, par là, que l'intention du Roi désignait clairement Antoine-Walther et que le cadeau de son père était, pour ainsi dire, la carte forcée. Mais on peut croire que s'il avait été en désaccord grave avec lui, dès cette époque, François de Reynold aurait pu obtenir du Roi le transfert à son autre fils Gabriel, qui était lieutenant au régiment de Hussy, depuis deux ans déjà. D'ailleurs François de Reynold retira, en 1701, à Antoine-Walther le commandement de la demi-compagnie qui lui restait et la confia à Gabriel pour lequel il obtint, alors, bel et bien, du Roi, une commission pour tenir rang de capitaine aux Gardes.

Notons, cependant, qu'en prenant, en 1702, le commandement du régiment des Gardes suisses, François de Reynold devint le propre colonel de son fils et qu'à ce titre, il ne s'opposa ni à sa nomination de chevalier de St-Louis, en 1704, ni à sa promotion au grade de brigadier d'infanterie, en 1710. Peut-être, par un souci de justice, entendait-il séparer les affaires de famille d'avec les affaires militaires.

Mais cette mésentente a réellement existé, et voici qui va nous la révéler sous un jour assez singulier. Zurlauben et Pinard s'accordent à fixer la mort d'Antoine-Walther au mois de novembre 1713 et antérieurement au 21. Pinard ajoute, en outre, que les deux derniers événements militaires auxquels il participa furent les sièges de Douai et du Quesnoy, qui se situent, le premier du 14 août au 8 septembre 1712, et le second du 18 septembre au 4 octobre de la même année.

Or, quelques mois auparavant, François de Reynold niait l'existence de ce fils, exactement comme s'il était déjà mort. Le 27 avril 1712, il écrivait à son frère Joseph : « Je n'ay *qu'un fils* nommé » Gabriel... Comme, par le droit de nature, je dois mourir devant » vous, je vous recommande ce cher *fils unique* qui est exposé aux » dangers de la guerre, en vous promettant de regarder les vôtres » comme s'ils étoient les miens... Je vous ay déclaré que si je venois » à perdre *mon fils*, je choisirois le plus honneste de mes neveux » pour luy donner la plus grosse partie de mon bien pour luy donner » moyens de soutenir nostre nom et la maison... »<sup>1</sup>.

Cela paraît étrange et l'on pourrait croire à une erreur de millésime, mais on retrouve le même son de cloche dans une lettre qu'il adresse, le 3 mai 1712, à M<sup>me</sup> de Diesbach de Cressier<sup>2</sup> : « Je

<sup>1</sup> A.R.P., Gen. mss, f° 305, copie.

<sup>2</sup> Elisabeth Python, mariée, en 1661, à Jean-Ferdinand de Diesbach, second fils de Nicolas de Diesbach, seigneur de Tornoy, et de Barbe-Antoinette de Lanthen-Heyd. Elle était la fille unique de Pancrace Python, seigneur de Cressier, banneret de Fribourg, puis avoyer d'Estavayer de 1657 à 1662, et d'Hélène de Reynold, l'un des seize enfants du vieil Antoine de Reynold, du Fort de Barraux. M<sup>me</sup> de Diesbach, n'ayant pas eu de postérité, laissa Cressier aux Reynold qui le possèdent toujours (Vicomte de GHELLINCK-WAERNEWICK, *op. cit.* 407).

» vous prie, ma toute chère cousine... de vous souvenir de *mon fils* » Gabriel et, à son défaut, de l'aîné de mes neveux... »<sup>1</sup>.

Là-dedans, pas un mot d'Antoine-Walther, son fils aîné, que nous savons, cependant, vivant à cette date. Il semble le répudier en ne désignant que son fils Gabriel et son neveu Ignace aux attentions testamentaires de la bonne cousine de Diesbach. Le 31 mai 1712, il surenchérit encore dans une autre lettre à M<sup>me</sup> de Diesbach, qu'il confie à son neveu Ignace, partant pour Fribourg<sup>2</sup>: « Si ma » mémoire vous est chère, vous regarderez, par rémunération, mon » fils Gabriel comme un autre moi-même, et à son défaut, celui qui » vous rendra la présente, avec les enfants mâles qui en naîtront, » pour posséder la terre de Cressier que vous avez eu la bonté de » me donner, puisque vostre intention est qu'elle reste dans nostre » famille... »<sup>3</sup>.

(A suivre.)

---

<sup>1</sup> A.R.C., original.

<sup>2</sup> Ibid. M<sup>me</sup> de Diesbach avait demandé à François de Reynold de lui envoyer, de Paris, des étoffes pour s'en faire « un manteau, une jupe et un jupon ». Ces étoffes « qu'une de mes amies, dit-il, a choisi comme si c'estoit pour une Reyne » avaient été confiées à Ignace.

<sup>3</sup> Ibid.

---

#### OUVRAGE A VENDRE :

Une collection complète, non reliée, du *Fribourg artistique*, années 1890-1914.

S'adresser aux Archives de l'Etat, Fribourg (tél. 2.38.16).

# LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

RUE DE ROMONT,  
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE  
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE  
DROIT —:— SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

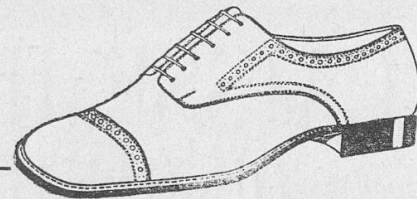
LE CHOIX

DES PÈRES

MARQUES



CHEZ



CHAUSSURES  
DOSSENBACH  
MAISON DE CONFIANCE  
FONDÉE EN 1881



## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Si vous avez un travail pressant de charpente ou de menuiserie, confiez-le au « Service rapide »

**WINCKLER & CIE. S.A., FRIBOURG**

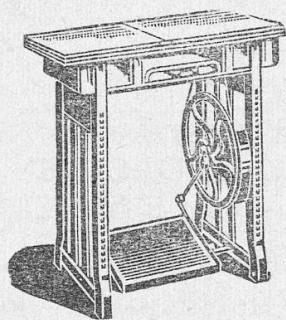
Propriétaires!

**LE GAZ** pour la cuisson  
pour le chauffe-eau

est indispensable dans un appartement

Téléphone 2 30 35

# BREGGER, ZWIMPFER & C<sup>IE</sup>



PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie

MAISON FONDÉE EN 1785

ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS

FACILITÉS DE PAYEMENT

## CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

*Instituée par la loi du 3 décembre 1853*

**Prêts hypothécaires  
Crédits de construction**

**RÉCEPTION DE DÉPÔTS**

contre obligations et sur livrets d'épargne

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

**BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT**

# VINS

## ESSEIVA & C<sup>IE</sup> - FRIBOURG

SUCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion  
Fendant et Dôle

# Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Prêts hypothécaires  
Bons de caisse sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg,  
les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des  
œuvres scolaires de la Cité.

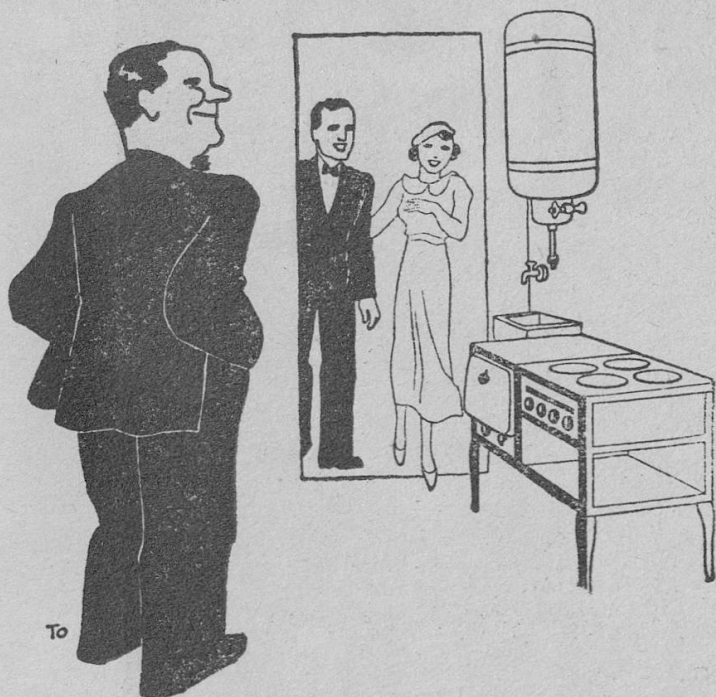
## ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

### Production et distribution d'énergie électrique

#### Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.



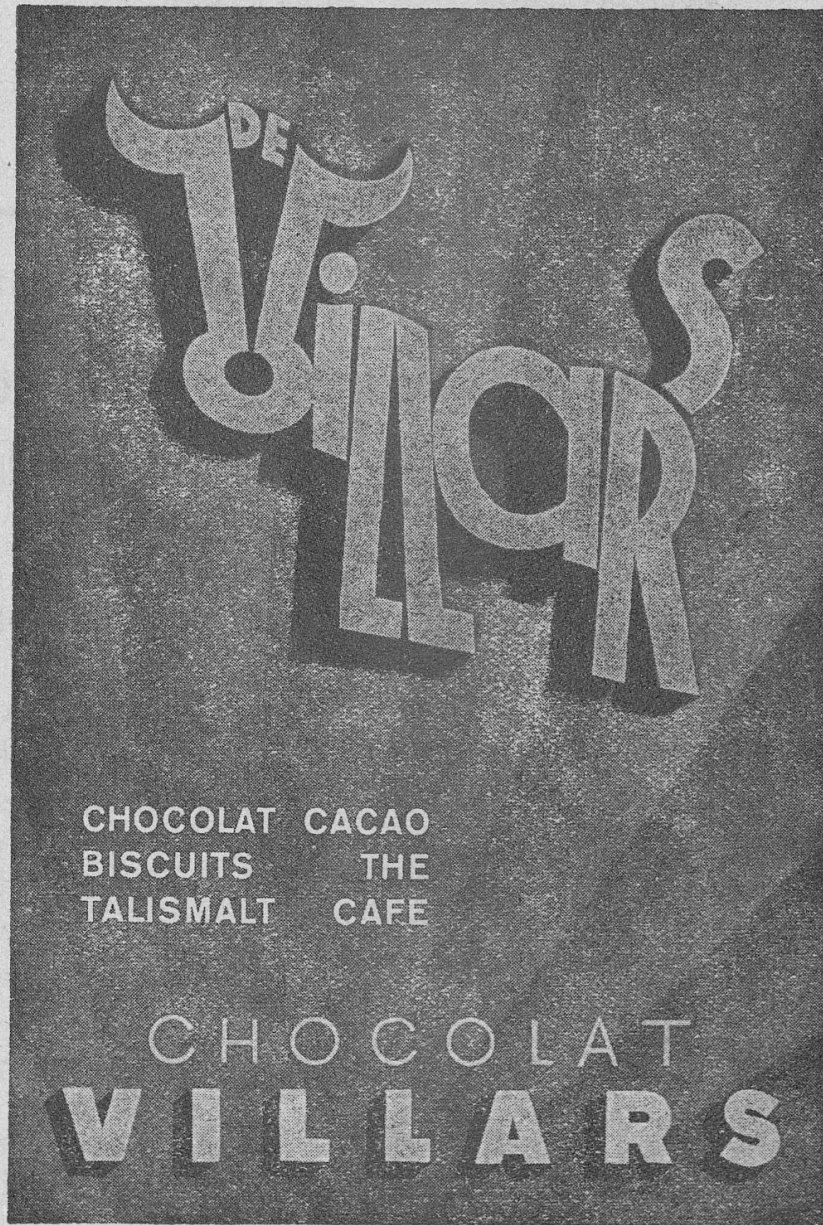
To

## FOIRE AUX PROVISIONS FRIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat

Chaque année à Fribourg

Fin sept./début oct.



CHOCOLAT CACAO  
BISCUITS THE  
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT  
**VILLARS**

---

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que  
les auteurs des articles.**